

ACQUISITIONS DE DONNEES ENERGETIQUES



<https://facilityexpert-eu.schneider-electric.com>

DIRECTIVES POUR LE CONCEPT DES INSTALLATIONS DE MESURES DES ENERGIES ET DE TELE-RELEVAGE

Ecrit par	Contrôlé par	Date	Version	Remarques /Modifications
Nils Demarchi	Loïc Furcy	07.01.20	2.0	Mise à jour importante
Loïc Furcy	Loïc Furcy	22.01.18	1.0	Version initiale

SOMMAIRE

Préambule.....	2
Mesure minimum des énergies.....	3
Acquisition des données.....	4
Annexe A – Numérotation des compteurs	8
Annexe B - Gestion des données de supervision	13
Annexe C – Schéma de comptage.....	14
Annexe D – Architecture de communication.....	15
Annexe E – Câblage Ethernet et des bus de terrain	16

PREAMBULE

Les présentes directives ont été établies afin d'obtenir des installations cohérentes et homogènes sur l'ensemble des bâtiments occupés par l'Université de Lausanne. Elles constituent le cadre à appliquer pour la conception, la réalisation et la mise en service de toute installation de comptage d'énergies.

Toute dérogation à l'application des présentes directives devra être validée formellement par écrit par les ingénieurs du domaine Planification et projets ou du domaine Exploitation (groupe technique ou du groupe énergie) d'UNIBAT à l'issue de la phase projet, sauf contre-indication dans le texte. Dans le cas contraire et comme stipulé dans les « *Conditions générales pour l'exécution de travaux de construction, applicables à tous les corps de métier travaillant pour l'UNIL* », la mise en conformité a posteriori des installations aux présentes directives sera réalisée à la charge du mandataire et/ou de(s) l'entreprise(s) ayant omis de les appliquer (frais de mesure, frais d'études et frais d'assainissement).

MESURE MINIMUM DES ENERGIES

NOUVELLE CONSTRUCTION OU ASSAINISSEMENT D'INSTALLATIONS

Compteurs électricité :

- Introduction du bâtiment
- Installation solaire photovoltaïque comprenant : la production totale, la part autoconsommée et la part réinjectée sur le réseau.
- Catégories de consommateurs de manière séparée : force, éclairage, chauffage et sanitaire, ventilation, Pompe à chaleur, Datacenter, restaurant.

Compteurs Eau :

- Introduction (SI)
- Alimentation sanitaire du chauffe-eau
- Restaurant/cuisine
- ECS restaurant/cuisine
- Eau déminéralisée
- Eau osmosée
- Secteurs des gros consommateurs

Compteurs Eau industrielle :

- Alimentation générale du bâtiment avant filtration
- Ventilation
- Echangeur
- Pompe à chaleur
- Arrosage (compteur sans télé-relevage)
- Secteurs des gros consommateurs

Compteurs Thermique :

Gaz & Mazout

- Alimentation de chaque brûleur gaz/mazout de chaudière
- Alimentation des laboratoires
- Alimentation des restaurants
- Alimentation de chaque brûleur de chaudière

Chaud/Froid

- Secteurs "Primaire"
- Secteurs "Ventilation"
- Secteurs "gros consommateurs" thermique ou à partir du DN 40
- Condenseur et désurchauffeur pompe à chaleur
- Solaire thermique
- Charge ECS

Des entretoises seront prévues sur les secteurs de chauffage non mesurés.

Les données des index et compteurs seront facilement accessibles et lisibles à hauteur d'homme.

Le concept de mesure doit être validé par Unibat Groupe Energie & Unibat Groupe Technique

NB : Prévoir également les compteurs nécessaires pour l'optimisation énergétique du bâtiment prévue par l'annexe 13 de la directive DRUIDE 9.1.3 établi par la DGIP.

ACQUISITION DES DONNEES

Besoins récurrents pour chaque zone de comptage :

Alimentation électrique:	1 prise 230V
Connexion réseau :	2 prises RJ45
Protocole de communication:	Modbus RTU/TCP pour électricité Modbus RTU/TCP ou M-Bus pour l'énergie thermique Modbus RTU/TCP ou M-Bus pour les fluides et le gaz Impulsionnels pour les compteurs Mazout et les compteurs d'électricité SI
Concentrateur de données :	Schneider Electric Com'X 210 ; 510 ; IFE Gateway ou équivalent
Passerelle Modbus :	Schneider Electric Com'X 210 ; 510 ; IFE Gateway, Link150 ou équivalent
Passerelle M-Bus :	ADFWeb HD67044-B2 ou équivalent
Nombre de compteurs :	Maximum 60 compteurs par concentrateur Maximum 20 compteurs par passerelle
Transmission des données :	Ethernet ; Prévoir une adresse IP par concentrateur / passerelle de communication
Fréquence d'enregistrement :	Toutes les 15 minutes
Fréquence d'export :	Toutes les heures

Compteurs - Electricité :

Disjoncteur :	Schneider Electric Compact NSX ou équivalent Schneider Electric Masterpact ou équivalent Micrologic E, H ou équivalent
Transmission des données :	Modbus
Compteur d'énergie :	Schneider Electric PM5000 Series iEM3000 Series
Tension d'alimentation :	230 VAC 24 VDC
Données enregistrées :	Energie active (consommée et produite), Energie réactive, Puissance active (consommée et produite), THD

Compteurs - Eau potable :

Compteurs :	Aquametro Aquabasic PMK ou équivalent
Transmission des données :	M-Bus
Données enregistrées :	Volume

Compteurs – Mazout :

Compteurs :	Compteurs Mazout (avec sortie impulsionnelle au moins)
Transmission des données :	M-Bus ou Impulsions
Données enregistrées :	Volume

Compteurs – Gaz :

Compteurs :	Compteurs Services industriels
Transmission des données :	M-Bus
Données enregistrées :	Volume

Compteurs – Chaleur :

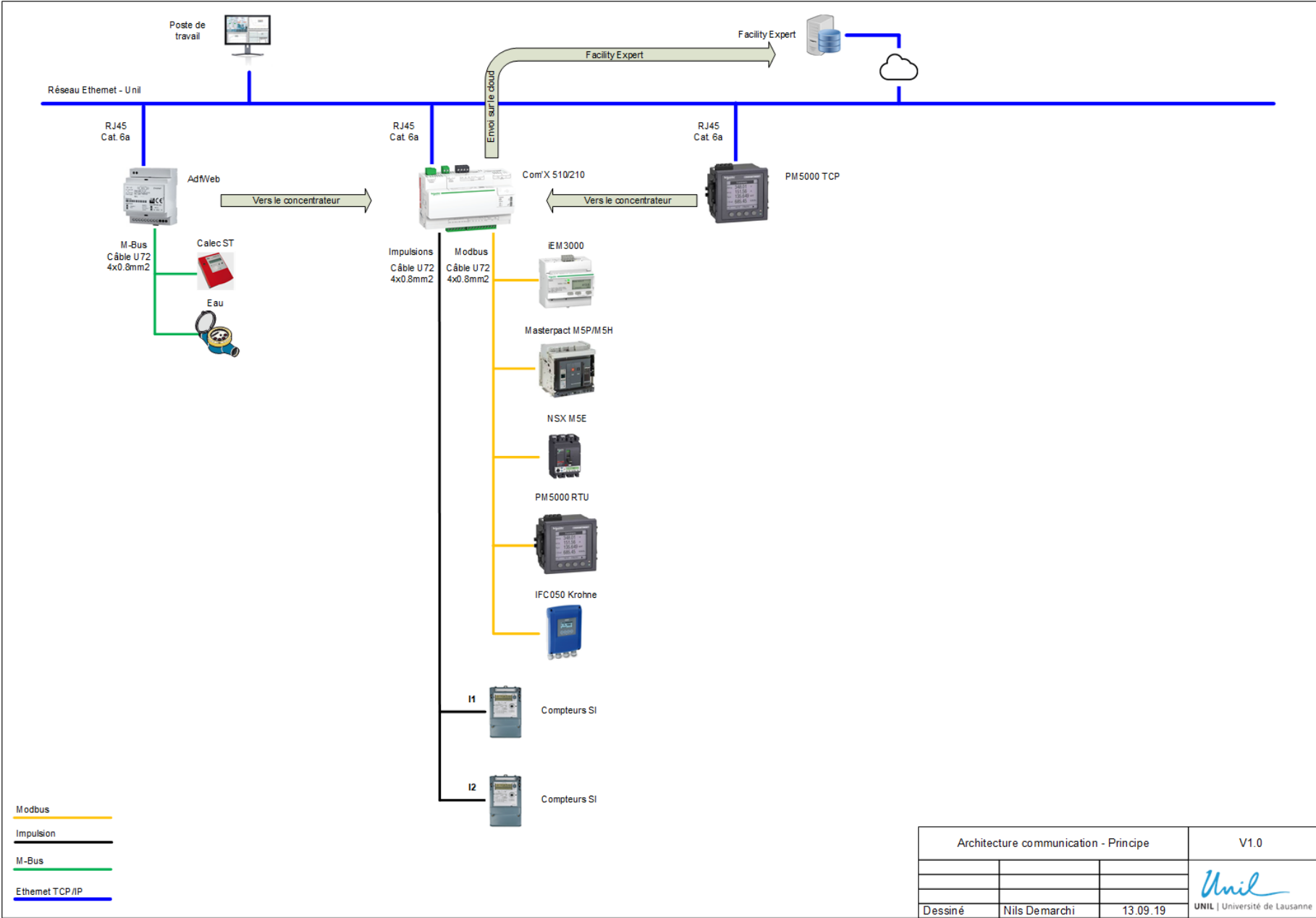
Compteurs :	Aquametro AMFLO SONIC UFA113 ou équivalent Aquametro AMFLO MAG Pro ou équivalent
Calculateur :	Aquametro CALEC ST II
Transmission des données :	Modbus ou M-Bus
Sondes :	PLH Pt100 ou équivalent
Doigt de gant :	SP-E ou équivalent
Données enregistrées :	Energie, Volume

Compteurs – Eau Industrielle :

Compteurs :	Krohne Waterflux 3000 + IFC 050 ou équivalent
Transmission des données :	Modbus 4-20mA sur système MCR
Données enregistrées :	Volume Débit (uniquement sur MCR)

Si possibilité de compter l'énergie : se référer à l'onglet « Compteurs - Chaleur » pour le calculateur.

SCHEMATIQUE DE PRINCIPE



ANNEXE A – NUMEROTATION DES COMPTEURS

Principe de la numérotation des équipements techniques :

Le principe de numérotation des compteurs d'énergie se base sur la convention de nommage des systèmes de MCR qui se trouve dans les directives architecturales et techniques de l'UNIL. Les listes présentées dans ce document ont été réduites afin de rester dans le cadre d'un système de comptage d'énergie. Les listes des directives font office de références exhaustives et de compléments aux listes ci-dessous.

Situation géographique		Installation		Appareil	
Identification du bâtiment	N° du local	Type d'installation	Incrément si plusieurs installations de même type dans le même local	Type d'appareil	Incrément si plusieurs appareils de même type attaché à la même installation dans le même local
36	1001	EI	a	SP	a

La création de toute nouvelle identification d'installation, d'appareil ou de variable doit être discutée avec et validée par l'adjoint du groupe technique, le groupe énergie ou l'ingénieur physique du bâtiment d'UNIBAT. Toute identification non conforme qui n'aura pas été validée avant exécution sera refusée et corrigée aux frais de l'entreprise ou du mandataire qui l'a introduite.

Code d'identification des bâtiments par quartier :

CODE	Libellé	Abréviation	Remarque
Site			
0	Galerie technique Dorigny		
Quartier Sorge			
11	Cubotron	CUB	
12	Amphipôle	POL	
13	Amphimax	MAX	
14	Biophore	BIO	
15	Génopode	GEN	
16	Batochime	BCH	
17	Serres	SER	
Quartiers Centre, Mouline et Lac			
31	Unithèque	UTQ	
32	Unicentre	UNC	
33	Centre Nautique	CN	
34	Salle OmniSport 1	SO1	
35	Salle OmniSport 2	SO2	
36	Station de Pompage	SDP	
37	Vestiaires Extérieur	VST	
38	Villa des Sports	VSO	
39	Géopolis	GEO	
41	Centre Sport et Santé	CSS	
42	IDHEAP	IDP	
43	Annexe de la Mouline	AFM	
44	Synathlon	SYN	
Quartier Chamberonne			
51	Bibliothèque E. Fleuret	BEF	
52	Extranef	EXT	
53	Internef	NEF	
54	Anthropole	ANT	
55	Institut Suisse Droit Comparé	ISC	
56	Château de Dorigny	CD	
57	Ferme de Dorigny	FD	FJME
58	Grange de Dorigny	GD	
59	Vieux pressoir	PRE	
65	Ferme de la Mouline	FM	
Quartier CHUV			
71	Bugnon 7	B7	
72	Bugnon 7A	B7A	
73	Bugnon 9	B9	
74	Bugnon 9a	B9A	
77	César-Roux 19	C19	
Hors Site			
91	Vortex	VOR	
92	Villa RC 13	VRC	
93	Villa plein vent - RC16	VPV	
94	Villa Boccauban - RC 18	VBO	
95	Villa Rive Rose - RC 20	VRR	
96	Villa Chandor - RC 22	VCD	
97	Villa En Champagne - RC 24	VCH	

Code d'identification des locaux :

En règle générale, les numéros des locaux possèdent 4 chiffres. La numérotation des locaux est donnée par le Domaine Planification et projets durant le développement du projet de construction du bâtiment.

CODE	Libellé	Niveau
0nnn	Étage le plus profond	Niveau 0
1nnn	1 ^{er} étage d'accès au bâtiment	Niveau 1
2nnn	Étage au-dessus de l'accès	Niveau 2
3nnn	Étage supérieur	Niveau 3
4nnn	Étage supérieur	Niveau 4
5nnn	Étage supérieur	Niveau 5
6nnn	Étage supérieur	Niveau 6
7nnn	Étage supérieur	Niveau 7
Etc	Etc	Etc

Dans le cas où la numérotation ne contient que 3 chiffres, la nomenclature n'utilisera que ces 3 chiffres et ne compensera pas le numéro manquant par un autre caractère.

Code d'identification des installations :

Les installations sont des éléments fonctionnels servant à produire un service grâce à une multitude d'appareils

CODE	Type d'installations
AB	Automatisme du bâtiment, mesure, commande, régulation
AC	Air comprimé (production, distribution)
AD	Installation d'eau adoucie
AE	Armoire d'énergie
AS	Ascenseur ou monte-charge
AU	Autoclave
CA	Contrôle d'accès
CH	Chauffage (distribution, émission)
CL	Climatisation (distribution, émission, échangeurs)
CR	Circuit refroidissement
DI	Détection incendie
EC	Eclairage
EI	Eau industrielle (pompage, distribution)
EL	Electricité
EP	Eaux pluviales
EU	Eaux usées
GS	Groupe de secours
GZ	Gaz (production, stockage et distribution)
PC	Production de chaleur (chaudières, échangeurs)
PF	Production froid (groupe froid)
SA	Sanitaire (production, distribution, eau potable)
SK	Sprinkler
SO	Solaire (panneaux thermiques ou photovoltaïques)
TD	Tableau distribution électrique (étage, etc.)
TE	Traitement d'eau
TG	Tableau général électrique
TP	Tableau principal électrique
TT	Tableau technique
UP	UPS
VA	Vapeur (production, distribution)
VE	Ventilation
VD	Ventilation de désenfumage

Code d'identification des appareils :

CODE	Type d'appareil
CO	Compteur d'énergie (électricité, chaleur ou froid)
DJ	Disjoncteur
DM	Débitmètre (liquide ou gaz)

Afin de faciliter les exportations, le nom des sous-compteurs ne comportera pas d'espace. Chaque groupe sera séparé par un symbole de type souligné « _ »

Exemple pour un compteur de gaz d'une chaudière du bâtiment Biophore se situant dans le local 1912 :

- **14_1912_PCa_DMA**

En plus de la numérotation du compteur, une désignation qui correspond à une catégorie de mesure d'énergies ainsi qu'à la grandeur physique mesurée par le compteur doit être définie.

Il existe les catégories suivantes :

- Bois
- Chaleur
- Eau Industrielle
- Eau potable
- Electricité
- Gaz
- Heures
- Mazout

La catégorie sera suivie de la désignation de la grandeur physique mesurée.

Divers exemples pour compteurs d'eau potable:

- **Gaz – Alimentation général**
- **Gaz – Alimentation Chaudière 1**
- **Eau potable – Alimentation général**
- **Eau potable – Eau Chaude sanitaire**

Un fichier répertorie tous les compteurs d'énergie existants, sur le site de l'UNIL. Le fichier se trouve sur le serveur Unibat et doit être actualisé lors de chaque modification.

Le fichier est disponible à la localisation suivante : Unibat\Energie_Général Site\Monitoring Facility Expert\Documents\Liste des compteurs_xxdatexx.xlsx

ANNEXE B - GESTION DES DONNEES DE SUPERVISION

Transmission des données

Les données en provenance des compteurs d'énergie doivent être transmises à la base de données de la plateforme "Facility Expert" afin de permettre aux personnes en charge du suivi énergétique de contrôler les dépenses énergétiques des bâtiments de l'UNIL.

Une coordination avec la société Schneider Electric devra être mise en place afin de transmettre les données dans le format adéquat.

Les formats de traitement de données tiers ne sont, en principe, pas acceptés.

Les données seront visualisables et pourront être traitées en valeur horaire depuis la plateforme online Facility Expert :

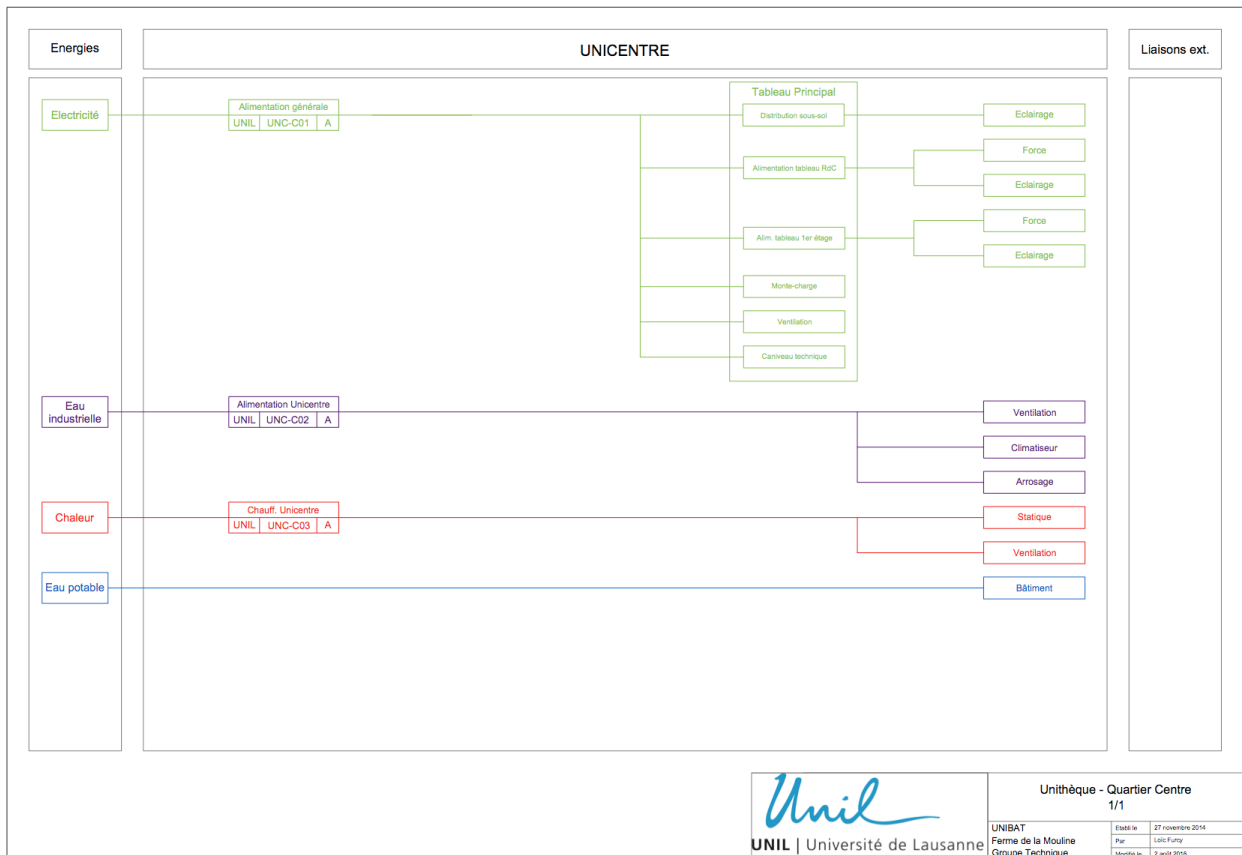
<https://facilityexpert-eu.schneider-electric.com>

ANNEXE C – SCHEMA DE COMPTAGE

Schéma

Le schéma de comptage a pour but d'identifier les compteurs et de comprendre la structure du réseau des compteurs de manière simple et rapide.

Les mandataires C, V, S et E devront dessiner ce schéma en coordination selon l'exemple ci-dessous :



Le compteur est représenté par un rectangle avec :

- Son identification (numéro du compteur) ;
- Son propriétaire (UNIL ou service des eaux/électriques/...) ;
- Sa grandeur physique mesurée ;
- S'il est automatique A (bus de communication ou télé-relevé) ou en relevé manuel M.

Code couleur des catégories :

- Bois : vert foncé
- Chaleur : rouge
- Eau potable : bleu
- Eau industrielle : violet
- Electricité : vert clair
- Heures : noir
- Mazout : marron
- Gaz : jaune

ANNEXE D – ARCHITECTURE DE COMMUNICATION

Schéma

Pour chaque nouvelle installation de compteur, l'architecture de communication du bâtiment doit être mise à jour par le groupe Energie du service Unibat et/ou par les mandataires concernés.

Dans le cas où une architecture de communication n'est pas existante pour le bâtiment concerné, celle-ci devra être créée selon le gabarit du groupe Energie du service Unibat.

Les architectures doivent contenir les informations suivantes :

- Identification des différents protocoles de communication
- Données réseau Ethernet
- Identification des concentrateurs de données
- Identification des passerelles de communication
- Identification des appareils de mesure
- Adresse IP des appareils, passerelles
- Adresse IP des concentrateurs
- Adresse IP du concentrateur qui est responsable de l'export des données
- Adresse Modbus / M-Bus des compteurs
- Nom des compteurs
- Désignation des compteurs
- Localisation des appareils
- Tableau de suivi des révisions

ANNEXE E – CABLAGE ETHERNET ET DES BUS DE TERRAIN

Ethernet TCP

Pour chaque nouvelle installation de compteur, l'architecture de communication du bâtiment doit être validé par le groupe Energie de l'UNIL.

Le câble à utiliser est de Catégorie 6 minimum.

Le raccordement au réseau UNIL doit être réalisé. Les adresses IP et les paramètres réseaux doivent être demandé au service informatique par le mandataire ou par Unibat – Groupe Energie lorsque convenu avec celui-ci.

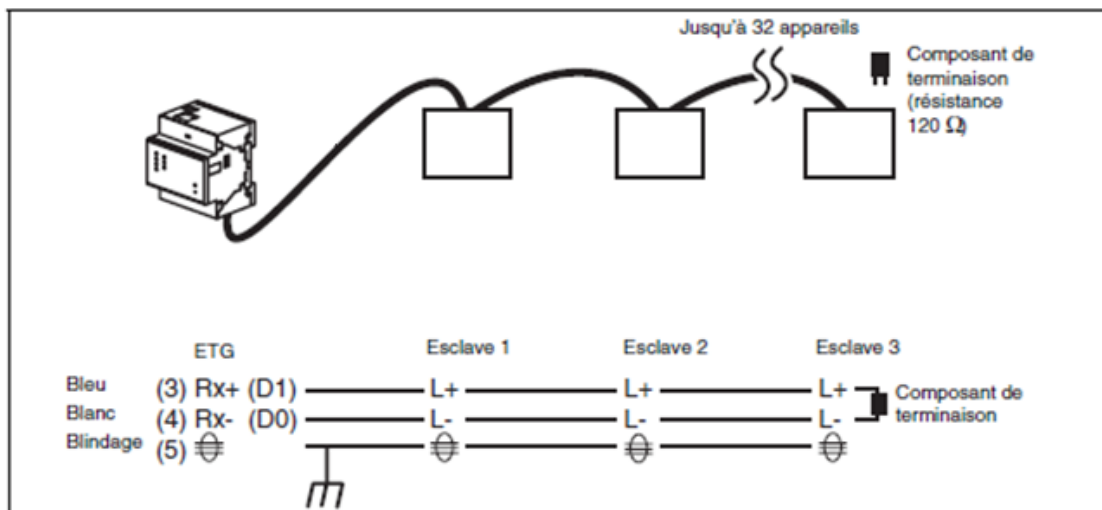
Le POE peut être utilisé mais une alimentation 24 VDC séparée est obligatoire.

Modbus RS485

Le Modbus RTU – RS485 doit être réalisé en 2 fils (dans la mesure du possible). Si disponible, les bornes 0 VDC et de blindage sont à raccorder.

Le câble à utiliser est de type U72 - 4x0.8mm².

La topologie de raccordement du bus se fait en série (appareils électriquement en parallèle) sur une seule branche (câblage en étoile interdit).



Le nombre d'équipements maximal est de 15, maître inclus sans répéteur.

La longueur maximale du tronçon est de 350 mètres.

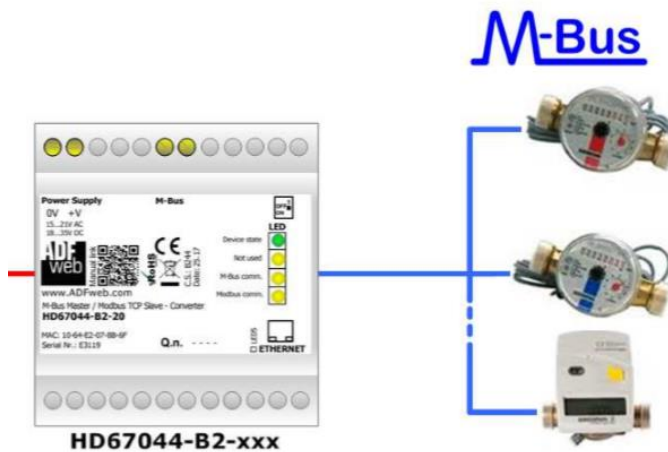
Une résistance de fin de ligne est à prévoir (physique ou gérée par le maître du bus).

Le bus doit être paramétré à une vitesse de 19200 bauds avec une parité pair et 1 bit de stop.

M-Bus

Le M-Bus doit être réalisé en 2 fils et le câble à utiliser est de type U72 - 4x0.8mm².

La topologie de raccordement du bus se fait en série (appareils électriquement en parallèle) et il est possible de la faire sur plusieurs branches.



Le nombre d'équipements maximal est limité par le modèle de la passerelle utilisée.

La longueur maximale du tronçon est de 350 mètres à 2400 bauds.

Le bus doit être paramétré à une vitesse de 2400 bauds avec une parité pair.